

Déductions fiscales impot sur le revenu (IR) :

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, excédent reportable 5 ans.

Pour les entreprises : 60 % de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés, ce don étant pris en compte dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé, excédent reportable 5 ans.

Un legs permet de transmettre par testament tout ou partie de votre patrimoine. (Le fonds de dotation est exonéré de droits de mutation à titre gratuit). Nous contacter.

GROUPE SCOLAIRE SAINT-DOMINIQUE

École maternelle & école primaire mixtes

Collège de garçons - Collège de jeunes filles - Lycée de garçons - Lycée de jeunes filles

18-20 avenue Charles-de-Gaulle 78230 Le Pecq

01.78.64.33.00 - secretariats@ecole-stdominique.fr - www.ecole-stdominique.fr

ecolesaintdominiquelepecq © @stdo.78